

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Bien que le *Moniteur* n'ait inséré le mémorandum polonais qu'à titre de simple lettre, dépourvue de tout caractère officiel, cependant personne ne s'est mépris sur le caractère d'une pareille publication.

C'est le fait qui fixe aujourd'hui l'attention des journaux. Il n'est pas sans intérêt de connaître les commentaires auxquels il donne lieu, même lorsqu'ils sont empreints de cette exagération dont certaines feuilles ne savent pas se départir.

Le *Siècle*, d'accord avec l'*Opinion nationale*, dit : « De là, à reconnaître la Pologne comme puissance belligérante, il n'y a qu'un pas, et nous espérons qu'il sera bientôt franchi. »

La *Presse* est aussi d'avis que la publication du mémorandum polonais pourrait être considérée comme la préface de l'admission des insurgés à la qualité de belligérants; mais, fidèle à son système sur l'impuissance de l'opinion, elle déclare que cette admission, infailliblement suivie de la rupture des relations diplomatiques avec la Russie, n'avancerait en rien les choses à moins d'une intervention militaire.

D'autres feuilles, qui nous paraissent se rapprocher plus près de la vérité, font observer que la portée pratique de l'incident dépendra beaucoup des résolutions qui seront adoptées en commun par les trois puissances; pour le moment, elles se bornent à signaler l'apparition du manifeste polonais dans les colonnes

du journal officiel comme un symptôme grave et comme une réponse indirecte aux prétentions de la diplomatie russe. (*La France*).

Les dernières réponses du prince Gortschakoff ont produit la même impression à Londres qu'à Paris.

Les trois cours continuent à s'entendre de la manière la plus complète, et il ne serait pas impossible que les événements amenassent la France et l'Angleterre à un accord intime qui aurait pour but de faire face aux éventualités que comporte la situation actuelle.

La phase nouvelle dans laquelle viennent d'entrer les affaires de Pologne préoccupe vivement la presse européenne. Jamais l'opinion publique ne s'est prononcée avec plus d'unité contre la Russie; les dernières notes du prince Gortschakoff ont eu pour résultat d'aggraver l'isolement de cette puissance et d'élargir la ligne de démarcation qui la sépare du reste de l'Europe.

Le *Morning-Post* insiste sur ce point que le refus obstiné de la Russie crée un péril pour l'Europe, et que, devant ce foyer d'agitation générale que la politique russe entretient en Pologne, quelles que soient les stipulations des traités, les puissances intervenantes ont le droit d'aviser au nom de leur propre conservation.

C'est placer la question sur un terrain supérieur aux traités et sortir des limites qu'ils avaient tracées; mais c'est la faute de la Russie si le mouvement des idées prend cette direction, et si l'on en vient à mettre en cause ses droits sur la Pologne, droits correspondant

à des devoirs qu'elle n'a pas rempli et dont elle s'est déclarée solennellement déliée.

La Russie veut trancher la question polonaise sans l'Europe; elle autorise par là même l'Europe à la trancher sans elle et contre elle. (*La France*).

Le *Morning-Post* examine la question de la reconnaissance des Polonais comme belligérants. Il cite les ouvrages de droit international de Wheaton, de Wattel et de Martens, et conclut de ces citations qu'en principe général les insurgés ont le droit de réclamer leur reconnaissance comme belligérants. Le *Post* ajoute que les puissances peuvent les reconnaître comme belligérants ou refuser de le faire sans pour cela offenser ni l'une ni l'autre des parties.

La Russie, traitant les Polonais par droit de conquête, quand cette conquête est si récente, devrait songer qu'un peuple a pour le moins autant de droit de reconquérir son indépendance qu'une puissance étrangère peut en avoir de le subjuguier. Le droit de conquête ne donne pas le droit d'extermination. Les puissances ont le droit de prendre des mesures qui ne tendent qu'à leur propre défense. — Havas.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, du 24 septembre, répondant aux bruits répandus à l'étranger, déclare que le gouvernement continuera sans interruption l'œuvre de la réforme et que les intentions de l'empereur s'adressent également à tous ses sujets.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* rappelle que le règlement de la question de l'émancipation

a été suivi de la réforme de l'administration des communes et des districts en prenant les élections pour base.

Le développement graduel des réformes est l'œuvre de l'empereur. Ces réformes ne sont pas le résultat de combinaisons fortuites de la politique. La Russie ne veut pas d'improvisations sujettes à des changements continuels. — Havas.

Les lettres de Constantinople, du 17 apportent des nouvelles du Caucase défavorables aux Russes. La province du Daghestan étant dégarinée et les vieilles troupes remplacées par des recrues, les Circassiens ont presque partout repris l'offensive. La Russie construit de grandes fortifications à Kerth. — Havas.

On écrit de Berlin, le 23 septembre :

La *Gazette allemande du Nord* contient la teneur d'un rapport adressé au roi par le ministre sur la question de la réforme fédérale.

La *Gazette de la Croix* donne les nouvelles suivantes : Aujourd'hui a été expédiée la réponse du roi de Prusse aux princes et aux représentants des villes libres qui ont communiqué à S. M. les résolutions prises dans le Congrès des souverains à Francfort. Cette réponse rejette les propositions de l'Autriche et des Confédérés; elle réclame comme conditions d'une réforme fédérale, une position pour la Prusse égale à celle de l'Autriche, le droit de veto pour chacune des deux puissances et une organisation différente de la représentation nationale dans la Confédération. — Havas.

FLEURLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

Puis, changeant brusquement d'attitude, Maxime poursuivit sur un ton sourd et saccadé :

— Ah ! tu es toujours, toujours ma femme, n'est-ce pas?... Tu ne songes pas à m'abandonner dans l'état où je suis?... Tu m'aimes encore, tu m'aimes sans cesse, malgré le testament?... Oh ! dis-le moi ! répète-le moi !... Je t'en supplie !... Je le veux ! Je le veux !...

— De grâce, calmez-vous, Maxime !... vous m'effrayez ! dit Camille, saisie d'une irrésistible inquiétude.

— Je t'effraie ? vraiment ? Ah ! ah ! ah ! tant mieux !... Si tu me crains, tu ne me quitteras pas ! Mais pourquoi me quitterais-tu ? Je suis riche, j'ai un million !... Je te ferai une vie opulente ! Je te couvrirai de fleurs et de diamants ! Ah ! ah ! ah ! comme tu seras heureuse ! heureuse !...

— Mon Dieu ! Mon Dieu ! proféra Camille avec un profond gémissement.

La porte s'ouvrit tout-à-coup, et Antonine s'élança, palpitante, vers son amie.

— Un miracle ! s'écria-t-elle.

— Un miracle !... Qu'est-ce donc ?

— Simplicie n'est plus le même, il paraît tout transformé, et les médecins soupçonnent qu'il est sur le point de recouvrer la raison.

— Bonté du ciel ! que m'apprends-tu là ?

— Ils supposent que Simplicie, en tombant, a ressenti une secousse extraordinaire, destinée à rétablir peut-être l'équilibre de son cerveau.

— Quel espoir ! mais se réalisera-t-il ?

— Ah ! ah ! ah ! tout se réalise en ce monde !... Regardez-moi plutôt, j'étais pauvre et me voici millionnaire !... j'étais abreuvé de chagrin, et je savoure un bonheur inouï !... Ah ! ah ! ah ! Il ne faut désespérer de rien, pas même du paradis, puisque moi-même je viens d'y entrer !... Ah ! ah ! ah !

Et Maxime continuait à rire aux éclats.

Antonine demeura un moment interdite. Puis, s'adressant à son amie d'un air stupéfait :

— Grand Dieu ! qu'a donc ton mari ? lui demanda-t-elle.

— Hélas ! hélas ! répondit Camille d'une voix brisée, le malheureux est devenu fou !

XXXIV.

Tandis que ces événements se déroulaient au Stangala, il se passait, bien loin de la Bretagne, des scènes qui devaient influer sur le dénouement de ce récit.

San-Francisco, la ville californienne, la capitale de l'or, s'endormait sur le versant de sa haute colline et en face de sa baie de San-Solito. Les rues, vraies fourmilières humaines pendant le jour, étaient devenues désertes. Quelques piétons attardés faisaient seuls retentir sous leurs pas rapides les trottoirs en bois des principales rues de la cité.

En ce moment une heure sonnait, et la vibration solitaire se plongeait à travers le silence de la nuit.

Presque toutes les maisons s'estoimpaient dans l'obscurité que jetait sur elles un ciel sans lune et sans étoiles et que dissipait mal l'éclairage alors insuffisant de l'édilité américaine. Il en était pourtant un certain nombre dont les portes et les fenêtres étincelaient : c'étaient les maisons de jeu incessamment ouvertes à la cupidité des mineurs et des aventuriers.

L'une de ces maisons, située à mi-côte de Washington street, était surtout resplendissante cette nuit-là ! Elle lançait des gerbes de lumière dont le rayonnement s'étendait au loin.

Une foule compacte d'Américains, de Français et d'Espagnols s'y pressait autour de tables nombreuses à tapis verts, chargées d'argent et d'or monnayés ainsi que de pépites d'un certain volume, telles qu'on les apporte des placers. Le monte, le pharaon, la roulette et le lansquenet y déployaient une ardeur dévorante. Les joueurs s'y ruinaient avec une facilité égale et un sang-froid merveilleux.

Les tables de lansquenet avaient surtout la vogue et attiraient les pontes les plus riches et les plus hardis parmi les Américains et les Français. Deux d'entre ces derniers s'y faisaient particulièrement remarquer par l'audace de leur jeu et l'égalité de leur humeur dans la bonne et la mauvaise fortune.

Soudain l'un des deux frappa sur l'épaule de son compagnon.

— Combien perds-tu, William ? demanda-t-il.

— Quatre mille piastres environ... Et toi, Richard ?

— A peu près autant.

— Décidément la chance nous est hostile depuis

S. A. I. l'archiduchesse Charlotte, de retour de Bruxelles, vient d'arriver auprès de l'archiduc Maximilien, son époux, afin d'assister à la réception de la députation mexicaine.

L'Index, organe à Londres des Etats américains séparatistes, publie le texte de la lettre dans laquelle M. Mason annonce la conclusion de la mission confédérée en Angleterre :

« Au très-honorable comte Russell, secrétaire d'Etat de S. M. pour les affaires étrangères.

« Mylord, dans une dépêche du secrétaire d'Etat des Etats confédérés d'Amérique, du 4 août dernier et qui vient d'arriver, je reçois l'ordre de considérer la commission qui m'avait amené en Angleterre comme terminée, et l'on m'ordonne de quitter sur-le-champ l'Angleterre.

« Les motifs qui mettent fin à cette mission sont exposés dans un extrait de la dépêche que j'ai l'honneur de vous communiquer. Le Président croit que « le gouvernement de la Reine a résolu de décliner les ouvertures faites par votre intermédiaire pour l'établissement, en vertu de traité, de relations amicales entre les deux gouvernements et qu'il n'est pas dans l'intention de vous recevoir en qualité de ministre accrédité de ce gouvernement près la cour d'Angleterre.

« Dans ces circonstances, la prolongation de votre résidence à Londres, n'est compatible ni avec les intérêts ni avec la dignité de ce gouvernement, et le président vous prie, en conséquence, de considérer votre mission comme conclue, et de quitter Londres avec votre secrétaire. »

« Comme j'avais fait connaître à Votre Seigneurie, lors de mon arrivée, la nature et les objets de la mission qui m'était confiée par mon gouvernement, j'ai cru devoir, par courtoisie, faire également connaître sa conclusion au gouvernement de la Reine, ainsi que mon intention, comme j'en ai reçu l'ordre, de quitter sur-le-champ l'Angleterre.

« J'ai l'honneur d'être, le très-obéissant serviteur de Votre Seigneurie,

« (Signé) : J. M. MASON. »

Nouvelles Diverses.

Mgr l'évêque de Marseille vient d'adresser, aux membres de son clergé, la lettre pastorale suivante qui a été lue dans toutes les églises du diocèse :

« Marseille, 19 septembre 1863.

« Monsieur le curé et cher coopérateur, La foi, la charité et l'honneur nous commandent en ce moment d'adresser au ciel des prières pour nos frères catholiques de la Pologne, et de demander à Dieu de les couvrir de sa protection et de leur donner la liberté et

quelques jours. Elle nous a repris cent mille francs de bénéfice qu'elle nous avait donnés. De plus, elle vient de nous soutirer quarante mille francs de notre pécule bas-breton. C'est dur.

— En vérité, du train dont elle nous mène, j'ai grand peur que nous ne nous trouvions encore une fois sans le sou avant de devenir millionnaires.

— Ce serait désolant, parole d'honneur.

— Bah! mon cher William, nous nous remettrons courageusement au travail. Voilà!

— La peste! je suis las de travailler.

— Paresseux, va! mais ne fronce donc pas ainsi le sourcil, tu feras peur à la chance. Tiens, fais comme moi, souris-lui et ça la ramènera.

— Nous allons bien voir, dit William en suivant le conseil superstitieux de son compagnon, et en montrant les plus belles dents du monde.

Après quoi tous deux se remirent à jouer.

Une heure s'était à peine écoulée, qu'ils avaient encore perdu dix mille francs chacun.

— Plus une obole, tout perdu, observa Richard d'un air mélancolique et comme hébété.

— Bah! et la réserve! il nous reste la réserve, une trentaine de mille francs, répliqua William, l'œil ardent, la lèvre frémissante, courons la chercher.

la paix. Pour remplir ce devoir, tous les prêtres de notre diocèse, à partir de dimanche prochain, 27 du courant, réciteront pendant neuf jours, au très-saint sacrifice de la messe, les collectes, secrètes et postcommunions, in *quacumque tribulatione*.

« Nous engageons tous les membres des communautés religieuses et toutes les âmes pieuses à offrir, au moins, une communion à la même intention.

« Nous monterons nous-même, dimanche prochain, à neuf heures du matin, au sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde, pour y offrir le divin sacrifice et conjurer la très-sainte Vierge Marie, patronne de la Pologne, d'intercéder pour son peuple et de faire enfin prévaloir les pensées de délivrance et de salut qui occupent les conseils des souverains.

« Pendant la sainte messe, on chantera les Litanies des Saints et le *Miserere*, et, après la messe, l'*Ave verum*, le *Sub tuum* et le *Domine salvum fac*, avec les oraisons correspondantes; puis le *Tantum ergo*, qui sera suivi de la bénédiction du très-saint sacrement.

« Notre présente circulaire sera lue, demain dimanche, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, à l'issue des vêpres, dans toutes les églises de notre ville épiscopale.

« Recevez, monsieur le curé et cher coopérateur, avec ma bénédiction paternelle, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

PATRICE, évêque de Marseille.

« N. B. Comme le sanctuaire provisoire de Notre-Dame de la Garde n'est pas assez spacieux, un autel sera dressé à l'entrée de la chapelle afin que les personnes qui seront en dehors puissent suivre les prières de la messe. »

Nous apprenons, dit la France, que d'autres prélats français préparent des circulaires analogues et vont se prononcer dans le même sens que Mgr l'évêque de Marseille.

— Le Monde publie une correspondance de Rome du 19 septembre, à laquelle nous empruntons les détails suivants :

La santé du pape est aussi bonne que possible. Un consistoire aura lieu le 28. Sa Sainteté préconisera aux sièges du Puy, de Cahors, de Périgueux, de Bâle, de Lima, de Léon, de Cadix, de Barcelone, et à plusieurs sièges *in partibus*. Les créations cardinalices sont renvoyées au consistoire suivant.

Mgr Falcinelli, ancien internonce apostolique à Rio de Janeiro, est nommé nonce du saint-siège, à Vienne, en remplacement de S. Em. le cardinal de Luca, qui est chargé, dit-on, d'une mission réservée de l'archiduc Maximilien dont l'acquiescement au vœu des Mexicains est tenu à Rome pour certain.

— Le général Tottleben, à peine revenu de voyage, a repris ses fonctions et dirige en personne les travaux de fortification de Cronstadt et de la Néva. Le premier volume de son

— Soit, commença Richard... mais non, reprit-il après quelques secondes de réflexion.

— Pourquoi?

— Parce que notre veine est féroce et qu'elle nous dévorait impitoyablement jusqu'à notre dernière banknote. Pas d'entêtement, attendons à demain.

— Peut-être as-tu raison.

— Dans tous les cas, mon avis est que nous devons cette nuit même accomplir une certaine besogne.

— Ah! oui, notre vengeance, dit William à voix basse. Mais es-tu bien renseigné?

— Parfaitement.

— Alors en route.

— Un instant, je meurs de soif. J'aperçois là-bas une table inoccupée. Allons nous y asseoir. Tout en buvant, je te ferai part d'un joli petit projet concernant notre vendetta.

— Ma foi, j'ai moi-même le gosier si sec que, le verre en main, je t'écouterai le plus patiemment du monde.

A ces mots ils se dirigèrent vers la table signalée qui s'appuyait contre un large pilastre dans la partie la moins peuplée de la vaste salle.

A peine étaient-ils installés et s'étaient-ils fait

ouvrage, la *Défense de Sébastopol*, vient de paraître.

— L'amirauté russe doit, dit-on, expérimenter dans quelques jours des navires spéciaux destinés, en cas de guerre, à être coulés dans les passes de Cronstadt pour empêcher les flottes ennemies d'y pénétrer.

Ce système est le même que celui employé à Sébastopol en 1854, avec cette différence que les navires nouvellement inventés sont des bâtiments mobiles qui, à la paix, peuvent être démontés et retirés de la mer pour dégager les passes, tandis que les vaisseaux coulés devant Sébastopol y sont restés et gênent pour toujours la navigation.

— L'administration des postes a enfin mis en circulation les timbres de 4 centimes spécialement consacrés à l'affranchissement des journaux. Ils sont gris-perle.

— La plus grande activité continue de régner dans les vastes ateliers de la Monnaie du quai Conti. — Le kilogramme d'or pur, conformément au décret du 22 mars 1854, vaut 5,444 fr. 44; à 900 millièmes, 5,100 fr. — L'argent pur : 222 fr. 22; à 900 millièmes, 200 francs.

La quantité de numéraire d'or frappé sous le règne de l'Empereur Napoléon III jusques et y compris 1861, a été de 4,711,010,340 fr. — Et d'argent : 196,195,088 fr. 70 c. — Pièces de bronze : 14,610,554 fr. 70.

Enfin, depuis la première république jusqu'à 1861, il a été frappé en France, en pièces d'or et d'argent, selon le système décimal, pour l'énorme somme de 10,565,698,784 fr. 05.

Aucun Etat du monde ne possède autant de numéraire que la France, pas même l'Angleterre, à beaucoup près.

— Voici le résultat du tirage du Crédit foncier :

Le n° 33,204 gagne 100,000 francs.

Le n° 71,816 gagne 50,000 francs.

Le n° 101,498 gagne 20,000 francs.

— Le 14 août dernier, un habitant de la Nouvelle-Orléans, M. Henry Myers, fut frappé de la foudre. Il tomba raide et ne se releva plus. Le coroner fut appelé, la mort officiellement constatée, et les préparatifs de l'enterrement exécutés en bonne forme. Le lendemain les amis étaient réunis, le cadavre était dans le cercueil, les parents en deuil, le corbillard à la porte, le prêtre en prière, et les croquemorts allaient visser le couvercle de la bière, lorsque le mort remua un bras, puis une jambe, ouvrit l'œil, se leva sur son séant, et, après une minute donnée au réveil, demanda en souriant ce que tout cela voulait dire. On s'expliqua : le coroner, rappelé, constata sans rancune que le mort était vivant; on s'embrassa, on se réjouit, et, au lieu de funérailles, on eut une fête de famille avec force libations. L'homme foudroyé se portait parfaitement, et

ne ressentait même pas la plus légère indisposition pour lui rappeler qu'il avait été mort pendant vingt-quatre heures.

— Dans l'intérêt de l'humanité, nous donnons encore un petit extrait des 60,000 guérisons opérées sans médicament par la *Revalscière*, délicieuse bouillie pour déjeuner, qui, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Guérisons : N° 54,507, M. Et. Poujade, entrepreneur, Le Gua, d'une gastrite aiguë, ne digérant plus, mais vomissant tous ses aliments et épuisé de faiblesse. — N° 55,918, M. Lieutaud, d'Aix, d'une toux suffocante, manque de repos et d'appétit, tiraillements d'estomac et constipation; et une jeune dame, d'une toux suffocante, douleurs à l'épigastre et perte du sang. — N° 55,954, M. Boisgontier, rentier à Paris, d'une gastrite, inflammation d'estomac; et sa femme, d'une maladie du foie. — N° 55,860, Mlle Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire (consomption), après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût plus que quelques mois à vivre. — N° 55,982, M. Aug. Hecque, d'une hydrophisie et maladie du foie. — N° 44,619, M^{me} Woodhouse, d'une constipation opiniâtre, de nausées et vomissements pendant grossesse. N° 46,210, M. le docteur-médecin Martin, sa fille, d'une gastralgie, irritation d'estomac qui la faisait vomir 15 à 16 fois par jour pendant huit ans, et toutes les misères qui en résultaient. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — EN boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 52 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharmacien; PASQUIER, pharmacien; COMMON, rue Saint-Jean, 25; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (523)

Chronique Locale.

Dimanche dernier, tous les agriculteurs émérites de notre pays s'étaient rendus à Gennes, les uns pour prendre part à la lutte qui allait s'ouvrir, les autres pour juger des progrès de nos cultivateurs.

A 11 heures 1/2, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Président du Comice et M. le vice-président, MM. les Membres du conseil municipal de Gennes, le maire, M. de Fontenay, à leur tête, M. le juge de paix du canton, M. de Beauregard, conseiller général, et toutes les notabilités du pays sont arrivés sur le champ des exercices de labours, à la Croix-de-Joreau, appartenant à M. Baudriller. Aussitôt un roulement a annoncé l'ouverture de la lutte, et 17 concurrents ont rivalisé de force, d'adresse et d'habileté en présence d'un public nombreux.

— Tu m'as narré ça ce matin même. Passe outre.

— Soit... Le traitre a des habitudes d'ordre et de régularité. Il ne décroche jamais, et, à l'heure qu'il est, il dort sans doute chez lui du sommeil paisible d'un honnête homme qui rêve quelque petit puf frauduleux.

— Bravo, mon frère, en vérité tu es un gaillard de première force.

— Bah!... pourquoi cela?

— En trois jours nous avons laissé cent soixante mille francs sur le tapis vert du lansquenet; et malgré cela tu as encore le courage de plaisanter. C'est superbe!

— Quand je me lamenterais, à quoi cela me servirait-il, je te prie? Si chacune de mes larmes devait se changer en une perle fine, à la bonne heure encore, je pleurerais à verse.

— A merveille! Ta philosophie me ranime. A ta santé, Richard.

— A la tienne, William.

Et les deux frères, après avoir entrechoqué leurs verres, burent encore une copieuse rasade de vin d'Espagne.

— Et maintenant, continua William, je suis tout-oreilles.

servir une bouteille de sherry, qu'un homme portant le costume Mexicain, drapé dans une *sarape* aux vives couleurs et coiffé d'un immense *sombrero*, se glissait furtivement derrière le pilastre, et se mettait en devoir d'écouter l'entretien de nos deux bandits.

— Ah! murmura cet homme, j'étais donc apprendre ce qu'ils méditent contre moi!... Qu'ils prennent garde à la loi du Lynch!...

Philippe Kerven, car c'était lui sous un costume d'emprunt, avait aperçu quelques heures auparavant les deux frères et les avait reconnus. Devinant qu'ils étaient venus en Californie pour se venger de lui, il s'était rendu méconnaissable et s'était mis à les espionner.

— Et maintenant je t'écoute, Richard, dit William après avoir avalé tout d'un trait un grand verre de sherry.

— Tu sais déjà ce qu'a fait Kerven depuis qu'il est à San-Francisco, commença Richard. A peine débarqué ici, il a acheté dans Montgomery street un bel établissement qui a brûlé. Ruiné par cet incendie, il a ouvert dans Merchant street un petit stock de marchandises dont on ne vante pas positivement la prospérité.

Les heureux de ce concours ont été :

M. Jean Pasquier, fermier, à Grézillé, qui a eu la 1^{re} prime;

M. René Charrier, du Chapeau, à Gennes, qui a eu la 2^e.

M. Briand, domestique de M. Chaillou, de Gennes, a reçu la 3^e prime; puis MM. Bonneau, cultivateur à Gennes, Morinière fils, de Gennes, et Auguste Chartrain, des Rosiers, ont eu les autres primes.

L'exposition des animaux a été remarquable par la beauté des sujets dans chaque catégorie.

Voici, parmi tous les éleveurs qui ont exposé, ceux qui ont été jugés dignes par le jury des diverses primes.

ESÈCE CHEVALINE. — *Juments poulinières.*

1^{re} prime. MM. Chenuau, de Saint-Lambert.

2^e — Dufresne, de Saint-Lambert.

3^e — Maugin, de Montilliers.

4^e — Marionneau, de Grézillé.

5^e — Bougreau, de Montilliers.

Poulains (mâles et femelles) d'un an.

1^{re} prime. MM. Moutreau, René, des Verchers.

2^e — Reveau, Paul, de Distré.

3^e — Dufresne, de Saint-Lambert.

4^e — Gueffier, de Martigné.

Mention honorable. M. Barré, d'Allonnés.

Poulains (mâles et femelles) âgés de 2 ans.

1^{re} prime. MM. Menard, de Brossay.

2^e — De Buor, des Verchers.

3^e — Chenuau, de Saint-Lambert.

4^e — Frouin, Michel, de Martigné.

5^e — Maugin, de Montilliers.

Mention honor. M^{me} v^e Chartrain, des Rosiers.

ESÈCE BOVINE. — *Taureaux.*

1^{re} prime. MM. Chenuau, de Saint-Lambert.

2^e — Gueffier, Luc, de Martigné.

3^e — Frouin, Isidore, de Martigné.

4^e — Treuillier, de Cunault.

Vaches laitières.

1^{re} prime. MM. Berthe, de Brossay.

2^e — Abraham, des Verchers.

3^e — Décosse, de Grézillé.

4^e — Perreau, Simon, de Doué.

Génisses de toutes races.

1^{re} prime. MM. Richard, de la Boirie.

2^e — Genevais, de Louerre.

3^e — Jamin, de Gennes.

4^e — Berthe, de Brossay.

Mention honorable. M. Baudrillet, de Gennes.

Il n'y a pas eu d'exposants de la race porcine.

Après le concours, chacun s'est dirigé sur Gennes, la municipalité avait organisé des jeux de toutes sortes, des courses en sacs, un mâl de cognac, des danses publiques.

Gennes présentait un aspect charmant, et on ne saurait trop féliciter l'administration de ses bonnes dispositions pour donner plus d'éclat à la réunion du Comice. Une observation, qui ne semble pas manquer complètement de justesse, se faisait cependant dans les grou-

pes. La foule eût pu être bien plus grande, disait-on, si cette fête eût été annoncée. Mais aucun mode de publicité n'avait fait connaître aux populations voisines, qu'à la suite du concours, il y aurait des réjouissances publiques.

Le soir, un magnifique banquet de 60 couverts, réunissait, dans la salle de l'École, les autorités et les notabilités du pays. Cette salle avait été ornée avec un goût parfait par M. Jousain, instituteur. Les attributs de l'agriculture avaient été disposés avec art, et leur agencement était d'un heureux effet.

Au dessert, M. O'Neill de Tyrone, sous-préfet de notre arrondissement, s'est levé et a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Avant de nous séparer, et pour couronner dignement cette fête de l'agriculture, je vous propose de boire à une santé qui nous est chère, à la santé de l'Empereur.

Je n'ai pas besoin d'énumérer ici les titres de Napoléon III à la reconnaissance publique. Ils sont inscrits dans votre esprit, ils sont gravés dans votre cœur.

La France, vous le savez, lui doit sa grandeur et sa prospérité. Il a su la rendre calme et forte à l'intérieur, honorée et respectée à l'étranger.

Il protège l'agriculture, le commerce et l'industrie; les populations des campagnes sont l'objet de sa vive et constante sollicitude.

Ami de la liberté vraie, champion de la civilisation, personne n'est plus dévoué que l'Empereur à la cause des nations opprimées, jalouses de conquérir leur indépendance.

D'après tous les actes qui honorent son règne, et le nombre en est immense, vous jugez combien son génie est vaste et fécond, combien son patriotisme est ardent. Aussi, dans toutes les circonstances avez-vous à cœur de lui témoigner votre admiration, votre confiance et votre dévouement.

Sous l'empire de ces sentiments, unissons nos voix, Messieurs, et comprenant dans une même acclamation l'Empereur, gardien fidèle de l'honneur et des institutions du pays, l'Impératrice, modèle de grâce et de vertus, et le jeune Prince, espoir de la France, répétons avec énergie ce cri éminemment national :

Vive l'Empereur !

Vive l'Impératrice !

Vive le Prince Impérial !

Les applaudissements les plus enthousiastes ont couverts la voix de M. O'Neill et ont été répétés à plusieurs reprises.

Après ce discours, deux autres toasts ont été portés, l'un par M. de Fontenay, maire de Gennes, l'autre par M. Du Baut, président du Comice.

Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Prési-

dent et Messieurs les membres du Comice, a dit M. de Fontenay,

Croyez que je me trouve aussi heureux qu'honoré d'être l'organe de la commune de Gennes pour vous exprimer toute notre reconnaissance sur le choix que vous avez bien voulu faire du lieu où vous avez réuni laboureurs et éleveurs.

Oui, Messieurs, votre mission est belle et méritoire. Pour favoriser notre agriculture vous n'épargnez ni votre temps, ni vos jours, et nuls sacrifices ne vous coûtent. Le laboureur, à vos yeux comme aux nôtres, et comme à ceux du grand prince qui gouverne notre glorieuse France, est l'homme le plus méritant, et le plus digne de vos éloges et de vos récompenses. Chacun de nous le conçoit, et l'accueil si empressé, si enthousiaste, et si sympathique qu'on vous fait, parle bien autrement éloquemment que les plus belles paroles. Merci, Messieurs, de votre visite. Toute cette foule qui vous a entourés et applaudi vous a montré à quel point vous étiez les bienvenus parmi nous, pour que vous gardiez de nous un bon souvenir et que vous soyez contents de nos populations, comme nous le sommes de la fructueuse journée que vous nous avez fait passer : et pour terminer, laissez-moi ajouter l'expression du désir de chacun en vous disant : au revoir.

Enfin, M. Du Baut a clos la séance par l'allocation que nous sommes heureux de reproduire.

Messieurs, c'est aujourd'hui le vingt-neuvième concours donné par notre Comice depuis sa création en 1835.

De nombreuses améliorations agricoles se sont produites depuis cette époque, dans notre arrondissement.

La vallée de la Loire, placée dans des conditions exceptionnelles par la fertilité de son sol et l'abondance des prairies naturelles qu'elle possède, était déjà très-avancée en agriculture; tandis que la rive gauche, qui est presque dénuée de prairies naturelles, l'était très-peu.

L'introduction de la culture des prairies artificielles à laquelle les fermiers ont résisté longtemps, parce qu'ils croyaient que cela ferait diminuer la production des blés, a enfin passé dans la pratique agricole et a amené de rapides améliorations. Mais ces améliorations ne sont que la première étape à parcourir, pour réaliser les progrès qu'il nous est possible d'accomplir; la culture des racines, qui commence à s'introduire, sera la seconde, et augmentera encore notre richesse agricole.

Depuis longtemps déjà, le gouvernement a cherché à encourager l'agriculture, mais jamais il n'avait autant fait qu'à l'époque actuelle; en effet, il a organisé les concours généraux, les concours régionaux, pour donner des encouragements. Messieurs, pour distri-

buer des primes dans nos concours, nous recevons des fonds de l'administration de l'agriculture, ici représentée par notre honorable Sous-Préfet, et aussi du conseil général représenté, par M. de Beauregard. Pour les remercier, je vous propose un toast à M. le Sous-Préfet, à M. de Beauregard.

La parole de M. Du Baut a été écoutée avec attention et ses toast chaleureusement applaudis.

S. Exc. le ministre de l'instruction publique ayant accordé un congé extraordinaire d'un jour aux élèves des lycées et collèges de l'Empire, en commémoration des victoires remportées au Mexique, la rentrée n'aura lieu dans notre établissement que le mardi soir 6 octobre. La messe du Saint-Esprit, qui précédera l'ouverture des cours, sera célébrée le mercredi matin, à huit heures.

PERCEPTION DE SAUMUR.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les contributions directes doivent être acquittées par douzièmes, payables chaque mois, ou par deux paiements égaux, en mars et septembre.

Le percepteur prie les personnes qui ne paient pas par douzièmes de verser, sans retard, le solde de leurs contributions.

VÉTAULT.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Variétés.

FACTAGE PARISIEN.

C'est le 21 septembre croisant que la Compagnie générale de la Poste aux paquets et des Transports internationaux, autrement dit : le Factage parisien, a commencé son service. Cette utile création, qui depuis longtemps était attendue du commerce parisien, vient réaliser dans notre pays ce que depuis longtemps les habitants de Londres savent apprécier : le transport rapide, économique et sûr des paquets d'un point de la ville à un autre.

Le service du Factage parisien fonctionne, comme les omnibus, au moyen de quinze lignes embrassant tout le périmètre de Paris et desservies par des voitures qui enlèvent, dans les 80 stations que la Compagnie a établies dans la ville, les marchandises qu'on y a déposées. Ces stations sont fréquemment visitées par les voitures, et l'organisation du service est telle, qu'un colis déposé dans un bureau est rendu au domicile indiqué dans les deux heures du dépôt; la destination de ce colis serait-elle au point le plus extrême de Paris. Si l'on ajoute à ces renseignements que le coût du transport des colis pesant moins de 2 kilogrammes n'est que de 30 centimes, on aura une idée du service que va rendre l'entreprise nouvelle.

— La maison qu'habite Kerven, poursuit Richard, est construite en bois. Elle se compose seulement d'un rez-de-chaussée. Elle a deux issues : l'une s'ouvrant sur la rue, l'autre donnant sur un terrain vague. Nous mettrons le feu à la porte de la rue pour que notre homme ne puisse sortir de ce côté, et nous irons ensuite l'attendre de l'autre côté, par où il tentera de s'échapper.

— Et aussitôt nous le frapperons.

— Peuh ! ce serait bien la peine, pour un si mince résultat, d'incendier sa maison et peut-être tout un quartier !

— Que ferons-nous donc ? Je ne devine pas !

— Eh ! parbleu ! nous nous contenterons d'abord de lui barrer le passage ; puis nous le prierons poliment de rentrer chez lui, et s'il s'y refuse, nous l'y pousserons avec la pointe de nos poignards.

— Idée sublime ! s'écria William. Puisqu'il nous a dénoncés sans nécessité, c'est bien le moins que nous lui fassions une lente agonie.

— Je n'ai pas encore vu un homme rôti. J'ai envie de voir ça, moi !

— Au fait, ça doit être curieux. Je regrette de n'être pas anthropophage.

— Tu mangerais du Kerven, n'est-ce pas ?

— Avec appetit.

Cette lugubre plaisanterie fit courir un frisson de glace dans les chairs du faux Mexicain. Il fut tenté d'abandonner sa cachette; mais comme personne ne circulait en ce moment autour du pilastre, il craignit d'être aperçu dans sa fuite, et attendit une plus propice occasion.

— Allons, dit William, paie, et partons pour Merchant street.

— Paie ! paie ! répéta Richard; mais tu oublies qu'il ne me reste plus rien !

— Quoi ! pas même une piastre ou deux ?

— Pas même une piastre ou deux. Tiens regarde.

Richard tira de sa poche un petit portefeuille qu'il ouvrit et le montra tout béant à William.

— On nous fera crédit, alors ?

— *By God*, sans difficulté. Quand on perd dans une soirée soixante mille francs le plus tranquillement du monde, on mérite bien que les cabaretiers aient confiance en vous jusqu'à concurrence de deux bouteilles de sherry.

— C'est-à-dire que tu désires en boire une seconde.

— Que veux-tu ! j'ai encore soif.

— Ma foi ! et moi aussi.

— Garçon ! appela Richard d'une voix de stentor. Avec la célérité américaine, un garçon obéit à l'ordre qui lui fut donné.

— Ah ! ça, reprit William, entre les mains de qui le portefeuille était resté, et qui l'examinait machinalement, tu conserves donc ce vieux capharnaüm ?

— Pourquoi pas ?

— C'est toujours celui que tu as trouvé dans la Ravine du Diable, n'est-il pas vrai ?

— Oui.

— Et que tu es parvenu à soustraire aux indiscretions de la police après notre arrestation au domicile du papa Bamalec ?

— J'y avais mis le peu de valeurs qui me restaient et je tenais à les conserver.

— Mais, tu tiens donc également à conserver tout ceci, un tas de parchemins.

Et William, saisissant du bout des doigts quelques papiers jaunés par le temps, les secouait avec dédain.

— Si j'y tiens ! mais infiniment depuis hier surtout que, par hasard, j'en ai pris connaissance et qu'ils m'ont vivement intéressé.

Disant cela, Richard s'empressait de les ramasser

et les réunissait avec symétrie dans sa main.

— Ceci, reprit-il solennellement, vaut cent mille francs pour le moins, mon ami.

— Encore ta plaisanterie. Tu me l'as faite hier, c'est assez.

— Si hier, tu avais voulu m'écouter, aujourd'hui tu penserais comme moi.

— Allons donc ! tu me voyais de mauvaise humeur par suite de nos pertes au jeu, et tu essayais de me glisser une fiche de consolation, quitté à me rire au nez le lendemain.

— Décidément, tu as le lansquenet désagréable, William. Quant les refaits ne t'ont pas favorisé, tu ne crois plus à rien, pas même à ma parole.

Richard lança ce dernier mot en l'accompagnant d'un geste héroïque.

— Bravo ! voilà qui est bien dit ! répliqua William en ricanant. Farceur, va !

— J'ai pitié de ton incrédulité, malheureux ! reprit l'ainé en hochant la tête. Je veux te mettre sous les yeux une pièce si précieuse qu'elle te rendra sur-le-champ aussi sérieux qu'un derviche.

(La suite au prochain numéro.)

Mais il est d'autres opérations dont le *Factage parisien* se charge et qu'il est bon de faire connaître au public : c'est le transport, avec garantie, des espèces et valeurs; c'est l'encaissement des billets et des factures avec le retour des fonds au domicile du commettant; c'est le paiement à la Banque de France ou chez tout autre banquier des effets de commerce le jour de l'échéance, quelques instants après la remise de la somme à payer; enfin l'achat chez n'importe quel marchand désigné, de toute marchandise, sur un ordre écrit et le dépôt des fonds à l'un des bureaux de la Compagnie, avec transport et livraison de la marchandise achetée au domicile du mandant dans un très-court délai.

Toutes ces opérations sont réalisées par le *Factage parisien*, moyennant une faible rétri-

bution, et les taxes les plus ordinaires s'élèvent à 45 et 50 centimes.

C'est donc un agent actif et responsable qu'on peut utiliser à chaque instant, dans toutes les circonstances, et dont les services s'obtiennent avec une facilité d'autant plus grande, que les stations sont disséminées sur toute l'étendue de Paris, et dès lors à la portée de chacun de ses habitants.

Les services qu'elle rend aux gens du monde, la *Compagnie du Factage parisien* cherche à les rendre aux négociants et aux industriels. Ses bureaux sont de véritables gares où, sans augmentation de prix, sans taxations arbitraires de factage ni de camionnage, les commerçants peuvent expédier, pour toutes les destinations possibles, la *Compagnie générale de la Poste aux paquets et des transports internationaux*

s'étant assuré le concours des Agences continentales et maritimes. En adressant à l'une des stations du *Factage* un ordre d'enlèvement, on peut être sûr de faire expédier, par la voie la plus courte et la plus économique, toute marchandise qu'on voudra lui confier.

Pour l'extérieur, autant que pour l'intérieur, le *Factage parisien* aura créé la Poste aux colis à Paris.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 24 septembre. — On mande de Varsovie au journal *Neuest Nachrichten*, que la soldatesque russe a envahi la synagogue israélite de Wierzbowa pendant le service religieux,

qu'elle a arrêté les fidèles qui priaient, et dévasté totalement le sanctuaire.

La *Gazette de Vienne* (non-officielle), publie un article sur la réponse du prince Gortschakoff. La *Gazette* regrette le désir, exprimé par la Russie, de rompre la discussion dont la continuation paraît justement le moyen le plus propre de trouver une solution pacifique, satisfaisante et équitable, aux difficultés de la question. La rupture de la discussion ne fait point taire les doutes soulevés, ne dissipe point les appréhensions éveillées, n'affaiblit point les contrastes, ne calme pas les passions. Le rôle, les intérêts de l'Autriche lui conseillent une activité sincère et infatigable pour frayer la voie à la conciliation et à l'entente. — Havas.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

A la barre du tribunal de Saumur, Le samedi 17 octobre 1863, à midi.

1^{er} lot. Un moulin à vent, appelé l'Horizon, au canton de la Bruyère, commune du Puy-Notre-Dame, et dépendances; mis à prix à 1,000 fr.

2^e lot. Cinq ares 60 centiares environ de terre, au même canton; 5 ares 50 centiares de terre, au canton des Champs-Bauron; 4 ares 40 centiares de terre, au lieu de Chanteloup; 8 ares 80 centiares de terre, au canton de l'Oreille; 4 ares 40 centiares de terre, sur Dinechien; 3 ares 30 centiares de terre, au lieu dit le Creux-Chemin-des-Varannes; 2 ares 20 centiares de vigne, à l'Arbelestreau; et 4 ares 40 centiares de vigne, sis au Taconnet. Tous ces articles sont situés en la commune du Vaudelnay-Rillé et mis à prix à 300 fr.

Ces biens saisis sur Mathurin Michelet, marchand, demeurant à la Bruyère, commune du Vaudelnay-Rillé, à la requête de Pierre-Victor Giraudeau, fermier, demeurant à Bron, commune du Coudray-Macouard, ayant M^e Chedeau pour avoué, par procès-verbal de Chevalier, huissier à Montreuil-Bellay, du 10 juillet 1863, enregistré.

Ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication. A Saumur, le 25 septembre 1863. (552) CHEDEAU.

Etude de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil.

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine, Ensemble ou séparément, LES MOULINS A EAU ET A VENT DE BEAUREPAIRE

ET LE

Grand Étang de Beaurepaire, Qui alimente les moulins à eau;

Le tout situé communes de Cléré et Saint-Maurice-la-Fougereuse, comprenant quatre paires de meules et 42 hectares de terrain, y compris l'étang.

S'adresser, soit à M. JUDAS, garde particulier de la terre de Beaurepaire, soit à M^e AUDOUIN, notaire à Nueil. (553)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE BELLE PROPRIÉTÉ DE FOSSE-SÈCHE

Sise communes du Vaudelnay-Rillé et de Brossay,

Comprenant belle maison de maître, jardins, bâtiments de fermier, terres labourables, propres à la culture des céréales et des prairies artificielles, vignes et très-bons bois-taillis; le tout en un seul tenant, d'une contenance d'environ 60 hectares.

Cette propriété joint la route de Doué-la-Fontaine à Montreuil-Bellay et est à une égale distance de ces deux villes; une allée conduit de la maison à la route. Très-belle chasse.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. MAURICEAU, propriétaire à Fosse-Sèche, soit à M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay. (554)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, Le dimanche 11 octobre 1863, à midi,

1^{er} La coupe de 11 hectares environ de bois-taillis, essence de chêne;

2^e Et 2,458 pieds de bons sapins; Le tout complanté sur la terre du Bellay, commune d'Allonnes.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, notaire, et, pour visiter les bois, au sieur DRUSSÉ, régisseur, au château du Bellay. (555)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En un seul ou plusieurs lots, LA FERME

DE LA RICHARDIÈRE

Commune de Longué, sur la limite de la commune des Rosiers, joignant l'Authion,

Contenant 8 hectares 6 ares, en cinq parcelles divisibles. S'adresser audit notaire. (548)

A VENDRE

OU A LOUER,

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises. S'adresser à M. NANCEUX. (412)

GROS FUTS VIDES DE 326

A VENDRE

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE BELLE PROPRIÉTÉ VIGNOBLE

Située dans une commune riche et populeuse, à 4 kilomètres de Saumur.

Cette propriété, contenant 48 hectares 6 ares 77 centiares, peut être vendue très-avantageusement en détail.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (505)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE RÉCOLTES

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 27 septembre, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères, de la récolte de plusieurs morceaux de vigne, situés dans les communes de Bagneux et de Saint-Florent, dépendant de la faillite de M. Gauron, à la requête de M. Cormery, syndic;

Savoir :

1^{er} Un clos de vigne, à la Croix-des-Sables, ancien chemin de Doué, commune de Bagneux, contenant environ 1 hectare 35 ares (ou 24 boisselées), rouge et blanc, beaucoup de bouillées d'osiers et des javelles.

2^e Le Clos-Pointu, situé chemin du Vaulanglois et du Bois-Brard, commune de Saint-Florent, contenant environ 88 ares (ou 16 boisselées) de vigne rouge, plusieurs pommiers et des javelles.

3^e Un morceau de vigne rouge, joignant le chemin du Pont-Fouchard à Saint-Florent, contenant environ 33 ares (ou 6 boisselées), un lot de javelles.

4^e Deux petits morceaux de vigne, joignant le même chemin et le Clos-Ernoult, contenant environ 22 ares (ou 4 boisselées).

Les acquéreurs qui ne connaîtraient pas les morceaux de vigne, sont invités à se réunir à midi, à la maison de M. Gauron, au Pont-Fouchard, pour de là se rendre sur les lieux. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

GRAND PRESSEUR A VENDRE.

S'adresser, pour le voir, à M. RAYNAULT, fermier au bourg de Méron, et pour le prix, à M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, et à M. LEPOT, rue de Bordeaux, à Saumur. (551)

ON DEMANDE à traiter d'un OFFICE DE NOTAIRE de 3^e classe. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e C. BOUCHARDEAU, avoué à Tours.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

A de très-bonnes conditions,

UNE PROPRIÉTÉ,

Composée de DEUX FERMES, d'une RÉSERVE DE PRÈS et de BOIS-TAILLIS, d'une contenance cadastrale de 204 hectares, dont plus de 100 hectares de très-bonnes terres propres au défrichement et d'un grand avenir, située communes de Favrolles et de Luçay-le-Mâle, canton de Valençay (Indre).

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M. Prince-Gaudin, propriétaire à Langeais (Indre-et-Loire), qui se rendra sur les lieux pour faire visiter si on le désire. (507)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

L'HOTEL DE LA POSTE,

Tenu

par M^{me} veuve BOSSIER, Aux ROSIERS (Maine-et-Loire).

A VENDRE

UN PRESSEUR EN BOIS, portatif, pouvant faire cinq barriques de vin ou de cidre.

S'adresser à M. BODIN, rue Saint-Nicolas, n^o 27. (553)

A LOUER

MAISON AVEC GRAND JARDIN, Cour, Remise

ET ÉCURIE POUR DEUX CHEVAUX, Rues de la Chouetterie et du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. Eugène RATOUIS, ou à M. BOUJU, rue de la Chouetterie. (545)

Fabrique de Boissellerie et Tonnellerie, Rue du Portail-Louis, Saumur.

Z. LEGUÉ

Préviens MM. les propriétaires qu'il fabrique des poinçons en bois de chêne du Berry, à des conditions avantageuses.

Il se charge également de toutes les réparations concernant la tonnellerie. (550)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 24 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 25 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 80	»	»	67 50	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	95 85	»	05	95 50	»	»
Obligations du Trésor.	450	»	»	450	»	»
Banque de France.	»	»	»	3410	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1340	15	»	1340	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1290	»	»	1300	10	»
Crédit Agricole.	700	2	50	700	»	»
Crédit Mobilier.	1180	10	»	1140	»	40
Comptoir d'esc. de Paris.	762 50	»	5	762 50	»	»
Orléans (estampillé).	1027 50	7	50	1035	7	50
Orléans, nouveau.	822 50	7	50	821 25	»	1 25
Nord (actions anciennes).	1000	5	»	990	»	10
Est.	510	»	2 50	512 50	2	50
Paris-Lyon-Méditerranée.	1030	5	»	1020	»	10
Midi.	730	»	5	725	»	5
Ouest.	532 50	»	2 50	537 50	5	»
Genève.	497 50	»	»	497 50	»	»
Dauphiné.	482 50	2	50	480	»	2 50
Ardennes.	480	»	»	480	»	»
Algériens.	»	»	»	»	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1740	10	»	1727 50	»	12 50
Canal de Suez.	510	»	»	510	»	»
Transatlantiques.	535	5	»	»	»	»
Autrichiens.	410	»	3 75	413 75	3	75
Sud-Autrich.-Lombards.	567 50	»	»	562 50	»	5
Victor-Emmanuel.	426 25	6	25	422 50	»	3 75
Russes.	418 75	»	»	418 75	»	»
Romains.	432 50	»	»	430	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	717 50	2	50	695	»	22 50
Saragosse.	655	»	»	655	»	»
Portugais.	515	5	»	512 50	»	2 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	303 75	»	»	303 75	»	»
Orléans.	302 50	»	»	301 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	300	»	»	297 50	»	»
Ouest.	296 25	»	»	295	»	»
Midi.	296 25	»	»	297 50	»	»
Est.	296 25	»	»	297 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient *éphélides* (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 fr. — Paris, CANDES et C^{ie}, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (255)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,